



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23059998

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

21 AVR. 2023

ANIMANT COLLON
Greffe

N° d'entreprise : 0630 942 438

Nom

(en entier) : IMMALVAIN

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue Fonds Jean Pâques 8, 1435 Mont-Saint-Guibert

Objet de l'acte : Nomination d'un administrateur

Extrait des décisions écrites et unanimes des actionnaires tenant lieu d'assemblée générale extraordinaire du 13 avril 2023 :

1. Nomination d'un administrateur

Les Actionnaires décident de nommer la société SK MILLE CONSULT SRL, dont le siège est situé à 1030 Schaerbeek, Avenue Emile Max 154, boîte 6, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0716.893.049, représentée par Madame Sophie Kevers, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur et pour une durée de 6 ans, venant à expiration immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2028 statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2027.

2. Composition du conseil d'administration

Les Actionnaires prennent acte de la composition suivante du conseil d'administration :

- Monsieur Frédéric GAUCHET,
- Monsieur Frédéric MARMOUSEZ,
- SK MILLE CONSULT SRL, représentée par Madame Sophie KEVERS.

3. Pouvoirs

Les Actionnaires décident de donner mandat à Me Adrien Lanotte, Me Bjorn Delmoitié et/ou à Me Antoine Clerbaux ou à tout autre avocat du cabinet Harvest Avocats, dont les bureaux sont situés au 100 Boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire."

Adrien Lanotte
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/05/2023 - Annexes du Moniteur belge